



syndicat
national des
agents des
douanes

**Déclaration liminaire
du CTPS - DI
du 08 juillet 2011**

Monsieur le Président,

Vous nous avez convoqués pour la tenue de ce CTPS-DI dont l'ordre du jour, particulièrement chargé, comprend douze points et des questions diverses. Parmi ceux-ci, nous notons encore une fois une baisse des effectifs de référence (- 48 agents sur l'ensemble de la DI par rapport au 9 juillet 2010) et la suppression de la division d'Arras qui intervient après la fermeture des bureaux de douane de Béthune, de la BSI de Steenvoorde, l'antenne de Beauvais et la vente à la découpe des locaux de la division d' Arras sans autre justificatif que la sempiternelle croyance libérale en la LOLF et le culte des économies budgétaires.

Malgré la démotivation croissante et l'écœurement général des personnels de tous services et grades confondus, vous vous apprêtez aujourd'hui à poursuivre vos opérations de destructions massives du dispositif douanier de l'interrégion qui s'inscrit dans la politique gouvernementale et dans celle de notre DG qui vient d'annoncer dans le cadre du GT du CPP du 17 juin 2011 non pas 360 suppressions annuelles d'emplois mais 373.

La fermeture de la division d' Arras va provoquer une situation inédite à savoir une résidence dépendant de 2 divisions de 2 directions différentes. Cette organisation irrationnelle porte en elle une future restructuration.

Sur le point 5 de l'ordre du jour présentant le bilan contentieux des unités de surveillance de la DI nous ne nous arrêterons pas à une lecture simpliste des chiffres présentés.

Comment comparer les résultats de structures totalement différentes ? En effet quel est le sens d'une comparaison entre les missions, les moyens et le trafic du TSM Fret avec une unité comme Hirson BSI ?

Par contre, une analyse de 2ième niveau reposant sur l'expression recueillie des agents lors des RMIS tenues récemment fait apparaître :

- une gestion inadaptée des vacations dans l'espace et dans le temps, des unités travaillant sur des axes voisins.
- Une perte importante d'initiative des agents par la multiplication des services contraints qu'il s'agisse d' opérations SMS ou opérations frontières, mobilisant de nombreux agents pour peu de résultats ou de contrôles dynamiques sous la surveillance constante du chef divisionnaire totalisant 500 km au cours d'une seule vacation.
- un alourdissement exagéré par la hiérarchie locale des procédures de retenue douanière

Les agents n'en sont plus au stade des simples déclarations verbales sur leur incapacité à exercer leurs missions dans de bonnes conditions. Aujourd'hui ils expriment leur ras-le-bol par des motions et des pétitions (Halluin BSI , Avesnes BSI, Lille gares...)

A cela s'ajoute l'insuffisance chronique d'effectifs.

En effet, les effectifs de référence présentés dans le point VI ne reflètent pas la réalité de très nombreux services qui souffrent d'un manque permanent de personnel :

Citons à titre d'exemple :

- la BSE de Lesquin qui comptait 24 agents en 2006, 22 en 2007, 19 en 2008 , 18 en 2011 et 14 en 2012, si aucun abondement en effectif n'est réalisé et qu'il convient de mettre en perspective avec les 22 agents repris dans le tableau des ER.

De plus, cette unité sera particulièrement mise à contribution dans le cadre des JO de 2012 pour les missions de sécurité.

- le bureau de contrôle de Compiègne et le service tabac de la DR d'Amiens n'ont bénéficié que d'une seule création de poste (1 catégorie A sur Compiègne) alors qu' ils vont devoir gérer la charge de travail de l'antenne de Beauvais qui occupait 6 agents.

Malheureusement, la grande majorité des services manque de personnel.

Cette situation de pénurie d'effectif est accentuée par l'accroissement du nombre de départs en retraite souvent précédés de CET qui reportent sur les autres agents de ces services une charge de travail insupportable .

Ce sous-effectif permanent a généré, pour partie, un mal être généralisé dans tous les services et à tous les niveaux de la hiérarchie.

Ces faits sont largement repris dans les rapports des médecins de prévention soulignant les troubles causés au personnel par les réorganisations successives, le manque de considération de la part de la hiérarchie ainsi que l'absence de visibilité sur leur avenir.

Depuis de nombreuses années ce bilan des problèmes de sécurité et de santé au travail des agents a été dressé régulièrement par les professionnels de la prévention.

En outre la création du document unique en concertation avec les personnels a largement permis de faire un état complet des difficultés rencontrées par les services.

En conséquence, l'inutilité d'un audit interne illégitime apparaît d'autant plus flagrante qu'il ne s'appuie que sur le ressenti des agents, soi-disant volontaires pour y assister alors qu'il a été présenté comme obligatoires par certains membres de la hiérarchie, et n'emploie que des termes de gestion du personnel dignes de France Telecom.

Ce type d'audit ne remplacera jamais l'intervention des véritables professionnels du réseau officiel de la santé et de la prévention pour gérer dans sa globalité l'évaluation et le traitement des risques psycho-sociaux des agents des douanes.

Pour ce qui concerne les questions diverses, nous souhaitons avoir des précisions sur :

- l'avenir immobilier des structures de Lille BFCI et CISD de Lille

- les résultats du conseil d'administration relatif à la réorganisation d'IDS et la nouvelle solution téléphonique qui prévoit que les agents restent logués pendant de la coupure méridienne alors même qu' ils ne sont pas cotés.

- les avancées quant au positionnement géographique et inter directionnel des CHS DI

- les mesures que vous envisagez de prendre pour pallier le sous-effectif de prévention.

Le SNAD CGT prend ses responsabilités et vous avertit de la détermination des agents de votre interrégion **à réclamer et obtenir par tout moyen** les conditions matérielles et humaines pour assurer leurs missions de service public.

Pour cela nous vous réclamons :

- Le moratoire des fermetures programmées des unités et le maintien sur place au même niveau des personnels et des missions.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui mettent en péril l'exercice des missions douanières et se traduisent par une dégradation constante et sans précédent des conditions de travail dans les services.
- L'élaboration au niveau local d'une politique claire sur l'amélioration des conditions de travail pour les contrôles sur route et autoroute (dynamiques) en milieu confiné sur les navires ou en point fixe.
- L'affectation de moyens budgétaires et immobiliers suffisant pour assurer des conditions de travail décentes au personnel
- L'affectation **sans retard** des effectifs nécessaires au fonctionnement normal de tous les services et même une anticipation des départs en retraite précédé d'un CET